

Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Date 17/01/2008

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	17 janvier 2008
Président	Jean-Luc GRIPOND

Présents	Jean-Jacques AMORFINI, Luc BRUDER, Thibaut DAGORNE, Jean-Pierre LOUVEL, Sylvain KASTENDEUCH, Xavier THUILLOT.
Excusés	René CHARRIER, Jean-Pierre GEORGES, François KLEIN, Robert NOUZARET, Philippe PIAT
Assistent	François BLAQUART, Philippe DIALLO, Gérard PARENTIN, Vincent PONSOT, Benjamin VIARD, Arnaud ROUGER.

- **Adoption du précédent procès verbal**

La Commission,
adopte le procès verbal du 4 octobre 2007.

- **Centres de formation**

La Commission,
adopte la proposition de classification des centres de formation présentée par la DTN :

- **Catégorie 1 :**

Auxerre, Bordeaux, Le Havre, Lens, Lille, Lyon, Metz, Monaco, Montpellier, Nancy, Nantes, Paris, Rennes, Sochaux, Saint-Etienne.

- **Catégorie 2 :**

Amiens, Bastia, Caen, Châteauroux, Grenoble, Gueugnon, Laval, Le Mans, Lorient, Marseille, Nice, Niort, Sedan, Strasbourg, Toulouse, Troyes.

- **Catégorie 2C :**

Guingamp.

prend une décision d'accord sur projet pour le club de Reims, dans le cadre de la procédure définie l'article 103 de la CCNMF.

Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

- **Questions diverses**

- **Composition de la paritaire l'appel**

La Commission,

connaissance prise des modalités de fonctionnement pratique de la Commission nationale paritaire d'appel,

décide de permettre la nomination d'un président suppléant.

- **Question de la FFF**

La Commission,

connaissance prise des difficultés évoquées par la DTN concernant le suivi des joueurs pour le calcul des critères d'efficacité des centres de formation,

demande à la DTN de lui faire un état des lieux en fin de saison afin qu'elle puisse prendre position compte tenu de la nature des difficultés rencontrées.

- **Présentation du projet d'évolution de la formation**

La Commission,

accueillant Frédéric PAQUET et Julien FOURNIER représentants l'UCPF,

reçoit avec intérêt la réflexion proposée,

décide de nommer un groupe de travail chargé de lui faire des propositions précises pour le mois d'avril afin de permettre la mise en œuvre du projet présenté sur la saison 2008/2009,

demande à l'UNFP, l'UNECATEF, l'UCPF, et la DTN de désigner une personne chargé de les représenter dans le cadre de ce groupe qui sera piloté par Frédéric PAQUET et la LFP.

- **Prochaine réunion**

Sur convocation